



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION **Petite
Enfance**

✉ 50, Av. Daumesnil 75012 PARIS

Portable : 06.29.12.02.48

f Supapfsu petiteenfance

Blog : www.supap-fsu.org

@ supapfsu.pe@gmail.com

Déclaration liminaire CST 7 novembre 2024

La crise que rencontre le secteur de la petite enfance impacte aussi bien les conditions de travail des agents que la qualité d'accueil du service rendu. Pour le SUPAP-FSU, ces 2 axes sont intimement liés et ne peuvent être dissociés.

Le manque d'attractivité de nos métiers participe largement au manque de personnel dans nos services. Ce sous effectif entraîne :

- Pour les usagers une diminution de l'offre, alors que la demande est toujours présente. En effet, nos visites de terrain nous font dire qu'au moins 1/3 des places seraient gelées.

Nous vous demandons le nombre précis de places en crèche qui sont vacantes .

- Pour les professionnels qui sont sur le terrain, cela provoque des glissements de tâche, un épuisement professionnel, du mal-être au travail, parce qu'il est impossible de combiner vie professionnelle et vie personnelle. Autant de raisons qui poussent grand nombre de nos collègues à quitter la Ville de Paris.

L'arrivée des contrats aux familles, vient rajouter encore un peu plus de non sens à nos métiers et dégrader davantage la qualité de service public.

En effet, pour une partie d'entre eux, ces contrats ne répondent, non pas aux besoins des familles, mais bien à la nécessité de service. En d'autres termes, si vous êtes parent et que la familiarisation de votre enfant est l'une des dernières de la structure, votre contrat sera rédigé en fonction de l'effectif des professionnels et non de vos besoins ! Quel non sens !! Pour le SUPAP-FSU, le seul levier à activer est l'attractivité de nos métiers !!

Pour les professionnels, ces nouvelles modalités d'accueil nous éloignent un peu plus de nos métiers : nous voilà à « contrôler » ou encore « surveiller », les arrivées et départs des familles. Bien loin d'un accompagnement à la parentalité, ou d'une bienveillance envers les familles (ce qui constitue le cœur de nos métiers), ces nouveaux contrats, viennent changer notre posture professionnelle, déjà bien ébranlée par ce sous effectif criant.

La semaine de 4 jours : Pour le SUPAP-FSU l'expérimentation de la semaine de 4 jours ne rendra pas nos métiers plus attractifs, sans passer au 32h ! Nous resterons vigilantes concernant la souplesse existante, quant à l'arrêt immédiat du dispositif ainsi qu'aux choix des cycles.

La discipline : Nos métiers sont exigeants, et avec raison. Malgré tout notre professionnalisme, nul n'est à l'abri de commettre une erreur. Bien souvent, ces manquements sont dû à la dégradation de nos conditions de travail. Ces fautes, viennent ébranler le professionnalisme des agent.es, qui se remettent en question sur leurs pratiques. Le rapport disciplinaire, vient pointer le manquement au lieu d'apporter un étayage, une réflexion collective afin que cet accident ne se reproduise pas.

L'agente vit très souvent la procédure disciplinaire comme une injustice et lors de différents entretiens, il a l'impression que sa parole n'est pas entendue et pas prise en compte.

La violence de ces procédures disciplinaires sont à l'origine de très nombreux départs d'agent.es.

Le dialogue social : Nous souhaitons revenir sur la qualité du dialogue social, à la DFPE. Le SUPAP-FSU rappelle la définition du mot « dialoguer ». D'après le Larousse il s'agit d'une *conversation entre deux ou plusieurs personnes sur un sujet défini*. Ces échanges doivent permettre de débattre. C'est pourquoi, si les organisations syndicales ont besoin de plusieurs tours de parole, cela doit être possible. De plus, les réponses données par l'administration, doivent être apportées en séance et non par mail afin qu'elles puissent alimenter le débat et que nos échanges soient enregistrés.

Nous rappelons également que les agendas sociaux ne sont pas des instances de prise de décision. Les OS doivent pouvoir, lors des instances, revenir sur des sujets déjà évoqués lors des temps préparatoires. Nous déplorons les prises de décisions unilatérales, sans réelle concertation avec les organisations syndicales.

Nous avons pour obligation de renforcer le dialogue social, au vu de la crise que rencontre le secteur de la petite enfance : c'est de notre responsabilité !!